DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

N° CP/2014/766 - Aide au sport de haut niveau - ***3311***
Aide au forfait de haut niveau ; aide aux Championnats de France (forfait, résultats et déplacements)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de
131 799,37 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 38 400,00 € au titre de l'aide aux forfaits de Haut Niveau ;
- 12 480,00 € au titre de l'aide aux Championnats de France (forfaits) ;
- 80 919,37 € au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements)

La commission permanente autorise le président du Conseil Général à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :
- Team Strasbourg SNS ASPTT
- Club des sports de Glace Strasbourg Alsace

conformément au modèle annexé au règlement financier départemental.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141103-lmc189822-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 04/11/14